



AN 1855.

ACTES DE L'ETAT CIVIL.

d

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Commune de St. André de Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1.^{re} instance
de BORDEAUX.

Registre des Naissances.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt Six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St. André de Cubzac* pendant l'an 1855.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1854.

J. C. Battard

MODÈLE D'ACTE DE NAISSANCE.

Du 1855.
N.°

Du mil huit cent cinquante-cinq
à heures du

ACTE DE NAISSANCE de..... né le..... à.....
heure du..... fil de (Il faut énoncer les noms du père et
de la mère, ainsi que leur âge, la profession du père et son domicile
et s'ils sont mariés. — Si l'enfant est naturel, on énoncera les noms
du père et de la mère, s'ils sont déclarés, en ajoutant, non mariés,
et en indiquant par qui est faite la déclaration. — Si l'enfant a été
exposé, on insérera le procès-verbal de l'autorité à laquelle il aura
été remis).

Le sexe de l'enfant a été reconnu être

Premier témoin (Il faut énoncer les noms, prénoms, âge, profes-
sion et domicile des témoins, qui doivent être majeurs et du sexe
masculin).

Second témoin,

Sur la réquisition à nous faite par (La réquisition doit être faite
par le père, ou, à son défaut, par le chirurgien ou la sage-femme,
ou si la mère est accouchée hors de son domicile, par la personne
chez qui elle est accouchée).

Et ont signé après lecture (Si aucun des témoins ou déclarans ne
sait signer, il en sera fait mention).

Constaté suivant la loi, par moi..... Maire d.....
faisant les fonctions d'officier public de l'État civil.

1855
7 Janvier 1855
N° 4



Catherine Collon

Du 11 Janvier 1855
Elisabeth Collon

Du sept janvier mil huit cent cinquante
à huit heures du matin
Acte de naissance de Catharina Collon née avant
hier à minuit à St André de Cullay, fille légitime
de fiancés Collon, garçonnier et de Marie Dupan
de vingt ans et sa mère âgée de vingt
cinq ans, mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin François Alexandre Sausseroch
et militaire âgé de quarante-neuf ans, second
témoin Gabriel Sabatier, sabotier âgé de quarante
neuf ans, habitants de cette commune
Sur la réquisition à nous faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
Constaté suivant la loi par moi Antoine Dubac
maire de St André de Cullay, faisant les fonctions
d'officier public de l'État civil

Sausseroch Dubac
Collon pour le père

Du onze janvier mil huit cent cinquante cinq
à six heures du matin
Acte de naissance Elisabeth Collon née ce
jour à deux heures du matin à St André de Cullay,
fille légitime de Guillainne Collon, sabotier
âgé de vingt-cinq ans et de Marie Dubac âgée
de vingt-trois ans, mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Prost, sabotier âgé de
trente-quatre ans, second témoin Thomas Fougère,
sacalinger âgé de cinquante-sept ans, habitants
de cette commune
Sur la réquisition à nous faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
Constaté suivant la loi par moi Antoine
Dubac, maire de St André de Cullay, faisant
les fonctions d'officier public de l'État civil

Fougère Dubac
Collon Prost

Le 26 Janvier 1855
1109
Mairie de L'Annonay

Le vingt six Janvier mil huit cent cinquante cinq à quatre heures du matin
Cete de naissance de Pierre Perrissard
Mira sept heures du matin est dans ce
compromis par le legitime de Charles Perrissard
est habitant age de trente deux ans et de
Durean age de vingt sept ans, mariés et habit
de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Antoine Gerand, batellier
age de quarante cinq ans, Second témoin Jean
Mulline, Sœur de long age de cinquante ans
habitants de cette commune
Sur la requisiion à moi faite par le pere
de l'enfant et ont, apres lecture, declaré en son
signer
constate suivant la loi par moi Antoine
Dalye, maire des Andrie de L'Annonay, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Palye

Le 27 Janvier 1855
1110
Mairie de L'Annonay

Le vingt neuf Janvier mil huit cent cinquante cinq, à cinq heures du soir
Cete de naissance de Marie Cartier
née ce jour à neuf heures du matin, par
grand pay, dans cette commune, de la légitime
de M. Raymond Cartier, cultivateur age de
vingt cinq ans et de Jeanne Fourcade, age
de vingt cinq ans, mariés et habitants
de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Fourcade, cultivateur
age de soixante huit ans, Second témoin Jean
Puis, carrier age de cinquante six ans habit
de cette commune
Sur la requisiion à moi faite par
le pere de l'enfant, et ont, apres lecture
de la presente, déclaré signer
constate suivant la loi par moi Antoine
Dalye, maire des Andrie de L'Annonay, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Palye

Le 7 février 1855
1115
Mairie de L'Annonay



Mairie de L'Annonay

Le sept février mil huit cent cinquante cinq
à quatre heures du soir
Cete de naissance de Marie Laporte
ce jour à deux heures du matin à L'Annonay
est le legitime de Pierre Laporte, propriétaire
age de trente ans et de Marguerite Sachat, age
de vingt sept ans, mariés et habitants de cette
commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin François Alexandre Sausseroches,
ex militaire age de quarante quatre ans, Second
témoin Joseph Hocquellot, clouier age de quatre
vingt ans habitants de cette commune
Sur la requisiion à moi faite par le pere de
l'enfant, et ont signé apres lecture
constate suivant la loi par moi Antoine
Dalye, maire des Andrie de L'Annonay, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

M. Hocquellot Sausseroches
P. Laporte Palye

Le 11 février 1855
1116
Mairie de L'Annonay

Le onze février mil huit cent cinquante
cinq, à deux heures du matin
Cete de naissance de François Martineau
né à une heure et demie du soir, à L'Annonay
de cette commune, de la légitime de Joseph Martineau,
cultivateur age de cinquante cinq ans et de Marie
Fontenay age de quarante cinq ans, mariés et
habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jean Perraud, propriétaire
age de soixante six ans, Second témoin Jean
Perraud, propriétaire age de quarante quatre
ans habitants de cette commune
Sur la requisiion à moi faite par le pere de l'enfant
et ont signé apres lecture, l'exception de ce dernier
qui a déclaré ne savoir signer
constate suivant la loi par moi Antoine
Dalye, maire des Andrie de L'Annonay, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Perraud Perraud Palye

Le 18 février 1855
N° 7

De vingt-un février mil huit cent cinquante
C'est le mariage de Pierre Benjamin Dubou
quatre heures du soir à Berlet, dans cette commu
suis légitime de Jean Bonnin, cultivateur âgé de
vingt-sept ans et de Jeanne Harlet âgée de
vingt ans, et habitant de cette commune.
Le père de l'enfant a été reconnu être
deuxième témoin Valentin Bonnin, cultivateur
âgé de cinquante deux ans, second témoin
Jean Bonnin, cultivateur âgé de trente et un ans, habit
de cette commune.
Sur la requête en mariage faite par le père de
l'enfant et ont, après lecture de l'acte de mariage
légal, signé par moi, Antoine
Gentier, maire de Berlet, et par moi, Antoine
Gentier, officier public de l'état civil.

Pabac

Le 19 février 1855
N° 8

De deux jours février mil huit cent cinquante
C'est le mariage de Jean François Ségura
ne ayant hier à quatre heures du matin à Berlet
de l'Alsace, fils légitime de Monsieur Pierre Ségura
sans profession âgé de trente ans et de
Marie Ségura, veuve âgée de trente quatre
mariage et habitant de cette commune.
Le père de l'enfant a été reconnu être
premier témoin François Alexandre Ségura
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
témoin Gabriel Ségura, Sabotier âgé de cinqu
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête en mariage faite par le père de
l'enfant et ont, après lecture
légal, signé par moi, Antoine
Gentier, maire de Berlet, et par moi, Antoine
Gentier, officier public de l'état civil.

Sauvage
Ségura
Gentier

Le 21 février 1855
N° 9



Jean Walbec

De vingt-un février mil huit cent cinquante
C'est le mariage de Jean Walbec, né hier
à onze heures du soir à Berlet, de l'Alsace,
fils légitime de Jean Walbec, âgé de
de cinquante trois ans et de Jeanne Walbach
âgée de quarante trois ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le père de l'enfant a été reconnu être
premier témoin François Alexandre Ségura
ex militaire âgé de quarante neuf ans, second
témoin Gabriel Ségura, Sabotier âgé de cinqu
ans, habitant de cette commune.
Sur la déclaration en mariage faite par le père
de l'enfant et ont, après lecture
légal, signé par moi, Antoine
Gentier, maire de Berlet, et par moi, Antoine
Gentier, officier public de l'état civil.

Mallée
Gentier
Pabac

Le 9 mars 1855
N° 10

De neuf mars mil huit cent cinquante
C'est le mariage de Marguerite Ségura
hier à trois heures du soir, dans le temple de
St André de l'Alsace, fille légitime de Jacques
Ségura, cultivateur âgé de trente neuf ans et de
Marie Ségura âgée de trente cinq ans, mariés
et habitants de cette commune.
Le père de l'enfant a été reconnu être
premier témoin François Alexandre Ségura
ex militaire âgé de quarante neuf ans
second témoin Jean Harlet, Sabotier âgé de
trente quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête en mariage faite par le père de
l'enfant et ont, après lecture
légal, signé par moi, Antoine
Gentier, maire de Berlet, et par moi, Antoine
Gentier, officier public de l'état civil.

Urtu
Ségura

Du 19 mars 1855
N° 11
Marie Jeanne

Du trois mars mil huit cent cinquante cinq à huit heures du matin
Acte de naissance de Marie Jeanne
hier à trois heures du matin dans la commune de Saint-André de Cubzac
âge de trente ans et de Marie Auguste
âge de vingt sept ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu
le premier témoin François Alacombe
second témoin Gabriel Gontier
âge de cinquante ans, habitants de cette
commune.
Sur la requête a moi faite par
le père de l'enfant et par le procureur
constaté suivant la loi par moi Antoine
Palpac, maire de St André de Cubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Sauveroché Palpac
Gontier

Du 16 mars 1855
N° 12
Marie Jeanne Lambert

Du deux mars mil huit cent cinquante cinq à quatre heures du soir
Acte de naissance de Marie Jeanne Lambert
ce jour à deux heures du matin dans la commune de Saint-André de Cubzac
mariée à vingt neuf ans et de Catherine
Pessier âgée de trente deux ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu
premier témoin Charles Pessier
second témoin Sébastien Lambert
âge de vingt six ans, habitants de cette commune.
Sur la requête a moi faite par le père
de l'enfant et par le procureur
constaté suivant la loi par moi Antoine
Palpac, maire de St André de Cubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Pessier ch
Palpac

Du 26 mars 1855
N° 13



Marie Douce

Du vingt six mars mil huit cent cinquante cinq à neuf heures du matin
Acte de naissance de Marie Douce née le
vingt trois de ce mois à six heures du soir
dans cette commune, fille légitime de
Luc Douce, cultivateur âgé de quarante deux
ans et de Marie Eléonore âgée de trente six
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu
premier témoin François Alacombe
second témoin Gabriel Gontier
âge de cinquante ans, habitants de cette commune.
Sur la requête a moi faite par le père
de l'enfant et par le procureur
constaté suivant la loi par moi Antoine
Palpac, maire de St André de Cubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Sauveroché
Douce Gontier Palpac

Du 9 avril 1855
N° 14
Pierre Guillet

Du trois avril mil huit cent cinquante cinq
à sept heures du soir
Acte de naissance de Pierre Guillet née
ce jour à quatre heures du matin dans la commune de Saint-André de Cubzac
fille légitime de Guillaume
Guillet, cultivateur âgé de trente neuf ans et de
Jeanne Lentin âgée de quarante ans, mariés
et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu
premier témoin Guillaume Lentin, cultivateur
second témoin François Maillard, cultivateur
âge de vingt deux ans, habitants de cette commune.
Sur la requête a moi faite par le père
de l'enfant et par le procureur
constaté suivant la loi par moi Antoine
Palpac, maire de St André de Cubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Palpac

Le 25 Avril 1855
1855
Charlotte-Norcia

Du vingt-cinq avril mil huit cent cinquante
cinq à neuf heures du matin
Acte de naissance de Elisabeth N. N. N.
née, fille à trois heures du soir dans le bureau
de cette commune de Guillaume N. N. N. âgé de
vingt-cinq ans et de Brigitte N. N. N. âgée de
quarante-cinq ans, mariés et habitant
de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
Premier témoin François Alexandre N. N. N. âgé de
vingt-cinq ans, propriétaire, second témoin
Jean N. N. N. âgé de quarante-cinq ans, second
témoin, habitant de cette commune
Sur la déclaration a moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture et
de l'enfant qui a été lue en présence de moi
J. N. N. Maire de St. André de Cubzac faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sauverroche
Gontier
Dufour

Le 25 Avril 1855
1855
9047



Jean Deluge

Du vingt-cinq avril mil huit cent cinquante
cinq à neuf heures du matin
Acte de naissance de Jean Deluge
né à neuf heures du matin dans le bureau
de cette commune, fils légitime de Guillaume
Deluge marin âgé de vingt-cinq ans et de
Marguerite Robert âgée de vingt-cinq ans
mariés et habitant de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin François Alexandre N. N. N. âgé de
vingt-cinq ans, propriétaire, second témoin
Jean N. N. N. âgé de quarante-cinq ans, second
témoin, habitant de cette commune
Sur la requête a moi faite par la dame
Genévieve Marie Compeller, accouchée
demeurant à St. André de Cubzac, et ont signé
après lecture

Antoine Dalgar, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Marie Compeller
Sauverroche Gontier Dufour

Le 25 Avril 1855
1855
Jean Eugène Sévère

Du vingt-quatre avril mil huit cent cinquante
cinq à neuf heures du matin
Acte de naissance de Jean Eugène Sévère
né à huit heures du matin dans le bureau
de cette commune de Jean Sévère, propriétaire âgé de
trente-cinq ans et de Marie Costant, âgée de
vingt-cinq ans, mariés et habitant
de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Eugène Sévère, propriétaire âgé de
trente ans, habitant de St. André de Cubzac, canton
de Sauvignac, second témoin de Sauvignac, second
témoin François Alexandre N. N. N. âgé de
vingt-cinq ans, habitant de cette commune
Sur la requête a moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
J. N. N. Maire de St. André de Cubzac faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sauverroche
Gontier
Dufour

Le 25 Avril 1855
1855
Jean Pout

Du vingt-cinq avril mil huit cent cinquante
cinq à neuf heures du matin
Acte de naissance de Jean Pout
né à six heures du soir dans le bureau
de cette commune, fils légitime de Fernand Pout,
trente ans, mariés et habitant de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jacques Waller, cultivateur
âgé de quarante-un ans, second témoin Jean
N. N. N. cultivateur âgé de trente-cinq ans
habitants de cette commune
Sur la requête a moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
Jean Pout, ce dernier qui a déclaré
son nom le faire. Constaté suivant l'usage par
moi Antoine Dalgar, maire de St. André de Cubzac
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Waller
Dostre
Dufour

En 3^e mai 1855
N° 17
Jean Maynard

Du trois mai mil huit cent cinquante cinq
Acte de naissance de Jean du Saut
né ce jour, à onze heures et demie du soir
à l'Église de Lubzac, fils légitime de
Monsieur Joseph un âge de vingt trois
ans et de Madame Albert âgée de vingt trois
ans et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe masculin sous l'âge de quarante
neuf ans, second témoin
Monsieur Mallard, entreprenneur de bâtisse
de cinquante cinq ans. Sur la déclaration
faite par le père de l'enfant et antérieurement
constatée suivant la loi par moi
Dulgeur, maire de l'Église de Lubzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jouir Mallard
Gibier Pucy
Dulgeur

Maynard

Du 13 mai 1855
N° 22
Pierre Crumon

Du 13 mai mil huit cent cinquante cinq
Acte de naissance de Pierre Crumon né à onze
heures du soir
dans cette commune de Pierre Crumon, fils légitime
de Jean Crumon, marié, âgé de trente cinq
ans et de Jeanne Fugas, âgée de vingt huit ans,
mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe masculin sous l'âge de quarante
ans, second témoin
Monsieur Crumon, habitant
de cette commune. Sur la réquisition
faite par le père de l'enfant et antérieurement
constatée suivant la loi par moi
Dulgeur, maire de l'Église de Lubzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Crumon
Dulgeur

N° 21
En 3^e mai 1855
N° 21



Catherine Legroy

Du neuf mai mil huit cent cinquante cinq
Acte de naissance de Catherine Legroy
née ce jour, à onze heures et demie du soir
à l'Église de Lubzac, fille légitime de
Monsieur Joseph Legroy, cultivateur, âgé de
trente quatre ans et de Marie Hary, âgée
de vingt neuf ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe féminin sous l'âge de quarante
ans, second témoin
Monsieur Gabriel Legroy, cultivateur, âgé de
cinq ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition faite par le père
de l'enfant et antérieurement constatée
suivant la loi par moi
Dulgeur, maire de l'Église de Lubzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Marie Legroy
Saureroche
Dulgeur

Du 13 Mai 1855
N° 22
Pierre Crumon
Berchaud

Du treize Mai mil huit cent cinquante
cinq à onze heures du soir
Acte de naissance de Pierre Crumon
né ce jour, à onze heures du soir
à l'Église de Lubzac, fils légitime de Jean
Justin Crumon, cultivateur, âgé de trente cinq
ans et de Jeanne Virginie Crumon, âgée
de vingt six ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
d'un sexe masculin sous l'âge de quarante
ans, second témoin
Monsieur Crumon, cultivateur, âgé de cinquante
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition faite par le père
de l'enfant et antérieurement constatée
suivant la loi par moi
Dulgeur, maire de l'Église de Lubzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Crumon
Berchaud
Goutier
Dulgeur

Du 21 mai 1855
N° 25
Femme infirmement
Contourne âgée de
vingt-six ans
Dumoroche
Gontier

Le vingt-neuf mai mil huit cent cinquante
à huit heures du matin
C'est de naissance de femme née à jeun
à sept heures du matin, à St André de Lubzac
de la naturalité de femme Demochani et de
père inconnu, légitime Demochani
Leutnant, et a déclaré l'accouchée femme
naturel âgée de vingt-six ans et de son
dépens le nom de Demochani qui est le
de son enfant a été reconnu et le
premier témoin français Alexandre Sarda
ex-militaire âgé de cinquante ans, second témoin
Gabriel Gontier, Sabotier âgé de cinquante ans
habitant de cette commune.
Sur la requisition a moi faite par la dame
Marie Thumpellia beccouchense demeurant
à St André de Lubzac et ont signé après lecture
à l'exception de la dite femme Demochani qui a
dépens sa vie
Constatae surant la loi par moi Antoine
Dalgas, maire des St André de Lubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgas

Mari Schonn Allen
Dumoroche Gontier

Du 23 mai 1855
N° 25
Femme Marie Chasson



8
Du vingt-trois mai mil huit cent cinquante
cinq, à neuf heures du matin
C'est de naissance de femme Marie Chasson
née à jeun à neuf heures du soir, place
de l'Hôtel de ville, fille légitime de Monsieur
Joseph Charron, instituteur primaire communal
âgé de trente ans et de Madame Françoise Sider
Duranthon âgée de vingt-sept ans, mariés
et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
premier témoin Gabriel Gontier, Sabotier
âgé de cinquante ans, second témoin, Jean
Mendun, ferronnier âgé de quarante-neuf
ans, habitant de cette commune.
Sur la requisition a moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
constatae surant la loi par moi Antoine
Dalgas, maire des St André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Charron sur Mendun
Gontier

Du 21 mai 1855
N° 26
Veuve Marie Berziat

Le vingt-un mai mil huit cent cinquante
cinq, à quatre heures du soir
C'est de naissance de Anne Marie Béziat
née hier à sept heures du matin dans le sein
d'elle légitime de Monsieur Béziat charpentier
âgé de vingt-six ans et de femme Soulas âgée
de dix-huit ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
premier témoin, français Martin Chasson, âgé de trente
neuf ans, second témoin Nicolas Béziat, teneur
âgé de quarante-deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requisition a moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
Constatae surant la loi par moi Antoine
Dalgas, maire des St André de Lubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Berziat
Béziat
Martin

Du 20 mai 1855
N° 26
Nicolas Espouard
Lanche

Le vingt-cinq mai mil huit cent cinquante
cinq, à huit heures du matin
C'est de naissance de Nicolas Espouard
Lanche, né ce jour à deux heures du matin,
place de la gare, fils légitime de Sieur Guillaume
Lanche, ébéniste âgé de vingt-cinq ans et de
Thérèse Dourgnon, âgée de vingt-deux ans,
mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
premier témoin, français Alexandre Sarda
roche, ex-militaire âgé de cinquante ans,
second témoin Gabriel Gontier, Sabotier âgé
de cinquante ans habitant de cette commune.
Sur la requisition a moi faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture
Constatae surant la loi par moi Antoine
Dalgas, maire des St André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lanche père
Dourgnon
Gontier

11587
Du 3^e juin 1855
Clergé - M. de la Cour

Du premier juin mil huit cent cinquante
à quatre heures du soir
Acte de naissance de Pierre
né ce jour à midi au lieu de St Pierre
compromis fils légitime de Jean sans état
cultivateur âgé de vingt six ans et de
Marguerite Berthaud âgée de vingt
cinq ans, mariés et habitant de cette commune
Le père de l'enfant a été reconnu témoin
Premier témoin Pierre Gaston cultivateur
âgé de trente ans, second témoin
M. de la Cour cultivateur âgé de quarante
ans habitant de cette commune
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
de l'acte de naissance
Commissaire de la loi par moi Charles
Dabzac maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

268
Du 22 juin 1855
N° 39



Germain Sigal
Gabard

Marié s'acquiesce le vingt
cinq juin mil huit cent cinquante
à deux heures de l'après midi
Le père de l'enfant a été reconnu
témoin par moi Charles Dabzac
mairie de St André de Cubzac

Du vingt deux juin mil huit cent cinquante
à quatre heures du soir
Acte de naissance de Germain Sigal Gabard
né hier à cinq heures du matin à St André de
Cubzac fils légitime de Pierre Gabard fermier
âgé de trente sept ans et de Marie Sigal
âgée de trente trois ans, mariés et habitant
de cette commune
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin François Alexandre San
Veroche ex militaire âgé de cinquante ans,
second témoin Gabriel Gontier sabotier
âgé de cinquante ans habitant de cette commune
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
Commissaire de la loi par moi Charles
Dabzac maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Gontier
Gabard
Dabzac

269
Du 22 juin 1855
N° 30
Jean Marie Chire

Du vingt deux juin mil huit cent cinquante
à quatre heures du soir
Acte de naissance de Jean Marie Chire
né hier à deux heures du soir à St André de
Cubzac fils légitime de Jean Marie Chire
marchand mercier âgé de trente et un ans et
de Marie Berthe âgée de vingt quatre ans,
mariés et habitant de cette commune
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Germain Gabard serrurier
âgé de trente huit ans, second témoin
Chire marchand drapier âgé de trente huit
ans habitant de cette commune
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
Commissaire de la loi par moi Charles
Dabzac maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Gabard
Chire
Dabzac

11588
Du 3 juin 1855
M. de la Cour
Charles Dabzac

Du trois juin mil huit cent cinquante
à deux heures du soir
Acte de naissance de Bertrand Gaston
né hier à midi au lieu de St Pierre
compromis fils légitime de Monsieur Gaston
M. de la Cour cultivateur âgé de quarante ans habitant
de cette commune
Le père de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin François Alexandre San
Veroche ex militaire âgé de cinquante ans, second témoin
Gabriel Gontier sabotier âgé de cinquante
ans habitant de cette commune
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant et ont signé après lecture
Commissaire de la loi par moi Charles
Dabzac maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Gontier
Berthe - ambrist M. de la Cour
Dabzac

Du 13 juillet 1855
11°31
Pierre Lafon

Du treize juillet mil huit cent cinquante cinq, à dix heures du matin
Acte de naissance de Pierre Lafon
ce jour à six heures du matin
Acte de naissance de Pierre Lafon, fils légitime de Pierre Lafon, cultivateur, âgé de trente ans et de Marie Lafon, âgée de vingt six ans, mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Lafon, cultivateur, âgé de vingt huit ans; Second témoin Jean Pierre Braccon, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, et après lecture, lecture faite par moi les témoins qui ont déclaré ne savoir.

Constate suivant la loi par moi Etienne Dalzac, maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lafon Dalzac

Du 14 juillet 1855
11°32
Pierre Lassire

Du quatorze juillet mil huit cent cinquante cinq, à huit heures du matin
Acte de naissance de Pierre Lassire

né hier à quatre heures du matin à St André de Lubzac, fils légitime de Monsieur Pierre Lassire, marchand et de Madame Catherine Lassire, âgée de vingt ans, mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Mendary, ferronnier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Second témoin Gabriel Gentier, serrurier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, et après lecture, lecture faite par moi les témoins qui ont déclaré ne savoir.

Constate suivant la loi par moi Etienne Dalzac, maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mari Lassire Dalzac

Mari Lassire
Pierre Lassire
Catherine Lassire

Du 25 juillet 1855
11°33



Marie Cha

Du vingt cinq juillet mil huit cent cinquante cinq, à huit heures du matin
Acte de naissance de Marie Cha

née ce jour à neuf heures du matin à la ferme de cette commune, fille légitime de Monsieur Clouy, cultivateur, âgé de trente sept ans et de Madame Furet, âgée de quarante trois ans, mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Braccon, cultivateur, âgé de vingt sept ans; Second témoin Pierre Braccon, cultivateur, âgé de trente ans, mariés et habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, et après lecture, lecture faite par moi les témoins qui ont déclaré ne savoir.

Constate suivant la loi par moi Etienne Dalzac, maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 26 juillet 1855
11°34
Marguerite Legendre

Du vingt six juillet mil huit cent cinquante cinq, à huit heures du matin
Acte de naissance de Marguerite Legendre

née ce jour à huit heures du matin à Lubzac, fille légitime de Monsieur Legendre, cultivateur, âgé de trente quatre ans et de Madame Legendre, âgée de trente huit ans, mariés et habitant de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Guillaume Sicut, cultivateur, âgé de vingt ans; Second témoin Valentin Legendre, cultivateur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant, et après lecture, lecture faite par moi les témoins qui ont déclaré ne savoir.

Constate suivant la loi par moi Etienne Dalzac, maire de St André de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du vingt sept juillet mil huit cent cinquante cinq, à sept heures du soir
 Acte de naissance de Christophe Orguet
 né ce jour, à onze heures du matin
 d'homme Orguet, cultivateur, âgé de trente six ans et de Catherine, veuve de trente cinq ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Louis Boncompagni, cultivateur âgé de quarante cinq ans, second témoin Raymond Gerbois, cultivateur âgé de quarante ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition orme faite par le père de l'enfant, ont après lecture, déclaré ne savoir signer.
 Le curé de la paroisse de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gerbois Orguet
 (Signature) (Signature)

Du seize Août mil huit cent cinquante cinq, à dix heures du soir
 Acte de naissance de Marguerite Sureau
 née ce jour à cinq heures du matin, dans cette commune, fille légitime et naturelle de Jean Sureau, cultivateur âgé de vingt quatre ans et de Jeanne Leurgue âgée de vingt trois ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Sureau, cultivateur âgé de trente ans, second témoin Jean Barreau, cultivateur âgé de quarante deux ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition orme faite par le père de l'enfant, et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
 Le curé de la paroisse de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.



Marguerite Sureau
 (Signature)
 (Signature)

Du 10 Août 1855
 Du dix Août mil huit cent cinquante cinq, à cinq heures du soir
 Acte de naissance de Jacques Roy, né ce jour à sept heures du soir, d'homme Roy, âgé de vingt sept ans et de Jeanne Roy, âgée de vingt ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin François Alexandre Saurerche, ex militaire âgé de cinquante ans, second témoin Gabriel Dupont, âgé de cinquante ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition orme faite par le père de l'enfant, ont après lecture, déclaré ne savoir signer.
 Le curé de la paroisse de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Roy Roy
 (Signature) (Signature)

Du 23 Août 1855.
 Du vingt trois Août mil huit cent cinquante cinq, à cinq heures du soir
 Acte de naissance de Jean Gastuel, né ce jour à huit heures du matin, d'homme Gastuel, âgé de trente ans et de Marguerite Gastuel, âgée de vingt quatre ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Sureau, cultivateur âgé de quarante quatre ans, second témoin Jean Sureau, cultivateur âgé de trente sept ans, habitants de cette commune.
 Sur la réquisition orme faite par le père de l'enfant, et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
 Le curé de la paroisse de Saint André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Gastuel
 (Signature)
 (Signature)

2013 - 7^{bre} 1855
N^o 10
Marie Genoul

Le premier Septembre mil huit cent cinquante
cinq, à six heures du matin
Jete de naissance de Marie Genoul, née à
quatre heures du soir, à St André de Culzac
ville légitime de Jean Genoul, père âgé de
quatre-vingt quatre ans et de femme
Sabourin âgée de vingt huit ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
Premier témoin Jean Mondon, premier
âge de cinquante ans, Second témoin
Gabriel Genoul, Sabourin âgé de cinquante ans
habitants de cette commune.
Sur la déclaration a été faite par le
père de l'enfant et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi Antoine
Dalgue, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
Sauraroche

Genoul Genoul Pere Dalgue

2013 - 7^{bre} 1855
N^o 10
Marguerite Sabourin

Le treize septembre mil huit cent
cinquante cinq, à six heures du soir
Jete de naissance de Marguerite
Sabourin, née avant hier à quatre
heures du soir, à cinq heures de cette
commune, fille légitime de Raymond
Sabourin, cultivateur âgé de quarante
ans et de femme Margot âgée de trente
six ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle
Premier témoin Jean Mondon, premier
âge de cinquante ans, Second témoin
Gabriel Genoul, Sabourin âgé de cinquante
ans, habitants de cette commune.
Sur la déclaration a été faite par le
père de l'enfant et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi Antoine
Dalgue, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Genoul Mondon Dalgue

2013 - 7^{bre} 1855
N^o 10
Jean Vicaud



Le 20 en date du douze
septembre mil huit cent cinquante
cinq, à six heures du soir, à
St André de Culzac, ville légitime de
Jean Vicaud, père âgé de quarante
ans et de femme Sabourin âgée de
vingt huit ans, mariés et habitants
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être
masculin
Premier témoin Jean Mondon, premier
âge de cinquante ans, Second témoin
Gabriel Genoul, Sabourin âgé de
cinquante ans, habitants de cette
commune.
Sur la déclaration a été faite par le
père de l'enfant et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi Antoine
Dalgue, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état
civil
Sauraroche

Genoul Genoul Pere Dalgue

Le vingt trois septembre mil huit cent
cinquante cinq, à six heures du soir

Jete de naissance de Jean Vicaud, né avant
hier à quatre heures du soir, à St André de
Culzac, ville légitime de Jean Vicaud, père
âgé de quarante ans et de femme
Sabourin âgée de quarante ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jean Mondon, premier
âge de cinquante ans, Second témoin
Gabriel Genoul, Sabourin âgé de cinquante
ans, habitants de cette commune.
Sur la déclaration a été faite par le
père de l'enfant et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi Antoine
Dalgue, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état
civil
Sauraroche

Genoul Genoul Pere Dalgue

Le vingt quatre septembre mil huit cent
cinquante cinq, à six heures du soir

Jete de naissance de Pierre Barreau, né
avant hier à quatre heures du matin, au lieu
dit le grand fort, dans cette commune, fils
légitime de Christophe Barreau, cultivateur
âgé de quarante un ans et de Catherine
Moulin âgée de trente six ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Valentin Barreau, cultivateur
âgé de cinquante deux ans, Second témoin Jean
Mondon, cultivateur âgé de trente un ans,
habitants de cette commune.
Sur la déclaration a été faite par le père de
l'enfant et ont signé après lecture de l'acte
suivant la loi par moi Antoine Dalgue, maire
de St André de Culzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil

Genoul Mondon Dalgue

Du 4^e 1755.
 11-53
 Marie Seurin
 D'Antoine Salpêtre
 Le quatre Octobre mil huit cent cinquante cinq, à cinq heures du soir.
 Cete de naissance de Marie Seurin
 fille légitime de Antoine Salpêtre, notaire et Maire de la commune de Noyon, et de Marie Seurin, cultivateur âgé de trente quatre ans et de Marie Seurin, cultivateur âgé de trente quatre ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.
 Le premier témoin Jean Seurin, cultivateur âgé de quarante neuf ans, second témoin Gabriel Cantier cultivateur âgé de cinquante ans, ont signé par le père de l'enfant, et ont signé après lecture de l'acte susdésigné par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon, et de l'acte de l'état civil par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon.
 Antoine Salpêtre
 Noyon
 Pontier

Du 6^e 1755
 11-55
 Pierre Seurin
 N° 45
 Le six Octobre mil huit cent cinquante cinq, à neuf heures et demie du matin.
 Cete de naissance de Pierre Seurin, né hier à cinq heures du matin au domicile légitime de Pierre Seurin, cultivateur âgé de trente quatre ans et de Marie Seurin, âgée de trente deux ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Le premier témoin Pierre Thomas, cultivateur âgé de trente ans, second témoin Pierre Seurin, cultivateur âgé de cinquante six ans, ont signé par le père de l'enfant, et ont signé après lecture de l'acte susdésigné par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon, et de l'acte de l'état civil par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon.
 Pierre Seurin
 Noyon



Du 8^e 1755.
 11-55
 Jean Gouet
 Le six Octobre mil huit cent cinquante cinq, à cinq heures du soir.
 Cete de naissance de Jean Gouet, né hier à six heures du soir, au domicile légitime de Jean Gouet, cultivateur âgé de trente trois ans et de Marie Gouet, âgée de trente quatre ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Le premier témoin Jean Seurin, cultivateur âgé de quarante neuf ans, second témoin Pierre Seurin, cultivateur âgé de cinquante ans, ont signé par le père de l'enfant, et ont signé après lecture de l'acte susdésigné par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon, et de l'acte de l'état civil par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon.
 Jean Gouet
 Noyon

Du 7^e 1755
 11-55
 Jean Rigolle
 N° 46
 Le sept Octobre mil huit cent cinquante cinq, à cinq heures du soir.
 Cete de naissance de Jean Rigolle, né hier à cinq heures du soir, au domicile légitime de Jean Rigolle, cultivateur âgé de trente six ans et de Marie Rigolle, âgée de trente ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Le premier témoin Pierre Thomas, cultivateur âgé de trente ans, second témoin Pierre Seurin, cultivateur âgé de cinquante six ans, ont signé par le père de l'enfant, et ont signé après lecture de l'acte susdésigné par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon, et de l'acte de l'état civil par moi, notaire et Maire de la commune de Noyon.
 Jean Rigolle
 Noyon

Pierre Seurin
 Noyon
 Pontier

Pierre Seurin
 Noyon

Du 7^e 8 1855
N^o 48
Jean

Le sept octobre mil huit cent cinquante
Cete de naissance de **Marie Seguin** née hier à cinq heures du matin dans cette commune, fille légitime de Joseph Seguin et de Marie Pothade épouse de Joseph Seguin mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu femelle. Premier témoin Alexandre Saureroche, ex-maire, âgé de cinquante ans, second témoin Gabriel Gontier, Sabatier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition a moi faite par le père de l'enfant, et certifiée par lecture constatée devant moi par Antoine Seguin, maire de St. Elngre de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche
Gontier
P. Barton
Dalgac

Du 15 - 8 1855
N^o 49
Marie Seguin

Le douze octobre mil huit cent cinquante cinq, à onze heures du matin
Cete de naissance de **Marie Seguin** née hier à dix heures du soir dans cette commune, fille légitime de Joseph Seguin et de Marie Pothade épouse de Joseph Seguin mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu premier témoin Louis Senecau, cultivateur, âgé de trente cinq ans, second témoin Pierre Gontier, cultivateur, âgé de soixante ans.
Sur la réquisition a moi faite par le père de l'enfant, et certifiée par lecture constatée devant moi par Antoine Seguin, maire de St. Elngre de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Senecau
Gontier
Dalgac

Du 18 - 8 1855
N^o 50
Marie Seguin

Le quinze octobre mil huit cent cinquante cinq, à huit heures du matin
Cete de naissance de **Marie Seguin** née hier, à onze heures du soir, dans cette commune, fille légitime de Joseph Seguin et de Marie Pothade épouse de Joseph Seguin mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu premier témoin Jean Poyssier, cultivateur, âgé de quarante quatre ans, second témoin Chevas Gastou, cultivateur, âgé de trente un ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition a moi faite par le père de l'enfant, et certifiée par lecture constatée devant moi par Antoine Seguin, maire de St. Elngre de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgac

Du 24 - 8 1855
N^o 51
Marie Seguin

Le vingt quatre octobre mil huit cent cinquante cinq, à neuf heures du matin
Cete de naissance de **Marie Seguin** née hier à cinq heures du soir dans cette commune, fille légitime de Joseph Seguin et de Marie Pothade épouse de Joseph Seguin mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu premier témoin Auguste Seize, cultivateur, âgé de quarante neuf ans, second témoin Antoine Giraud, cultivateur, âgé de trente ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition a moi faite par le père de l'enfant, et certifiée par lecture constatée devant moi par Antoine Seguin, maire de St. Elngre de Lubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgac

Du vingt huit octobre mil huit cent cinquante cinq, à neuf heures du matin, est né à sept heures du matin, dans cette commune, fille légitime de Pierre, cultivateur, âgé de quarante ans, et de femme Françoise, âgée de trente ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin, Gabriel Baudouin, cultivateur, âgé de vingt quatre ans, second témoin, François Robert, cultivateur, âgé de trente ans, habitant de cette commune. Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant, et ant, a près lecture, et en présence de moi,

Constataé suivant la loi par moi, Antoine Dalgo, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgo

Du 8-9 br 1855
 Du cinq novembre mil huit cent cinquante cinq, à neuf heures du matin, est né à sept heures du matin, à St André de Culzac, fils légitime de Pierre Nolle, vanner, âgé de trente quatre ans, et d'Elle Choumotta, âgée de trente six ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin, François Alexandre Sauveroch, ex militaire, âgé de cinquante ans, second témoin, Gabriel Gentier, Sabotier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune. Sur la déclaration à moi faite par le père de l'enfant et ant, a près lecture, et en présence de moi,

Constataé suivant la loi par moi, Antoine Dalgo, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch Gentier Dalgo

Du neuf novembre mil huit cent cinquante cinq, à six heures du matin, est né à cinq heures du matin, dans cette commune, fils légitime de Joseph Savar, second témoin, âgé de quatre ans, et de femme Yveline, âgée de vingt huit ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin, Jean Memon, ferronnier, âgé de quarante neuf ans, second témoin, Gabriel Gentier, Sabotier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune. Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant, et ant, a près lecture, et en présence de moi,

Constataé suivant la loi par moi, Antoine Dalgo, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgo

Du 8-9 br 1855
 Du onze novembre mil huit cent cinquante cinq, à six heures du matin, est né à sept heures du matin, à St André de Culzac, fils légitime de Monsieur François Sachatze, entreprenneur de travaux, âgé de quarante deux ans, et de la dame Magdeleine St Marc, âgée de trente huit ans, mariés et habitant de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin, François Alexandre Sauveroch, ex militaire, âgé de cinquante ans, second témoin, Gabriel Gentier, Sabotier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune. Sur la requête à moi faite par le père de l'enfant, et ant, a près lecture, et en présence de moi,

Constataé suivant la loi par moi, Antoine Dalgo, maire de St André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch Dalgo

Du seize novembre mil huit cent
 cinquante cinq, à midi.
 Acte de naissance de Jacques Montan
 né hier à quatre heures du matin
 à l'hôtel de la ville de Cahors, fils légitime de Jean
 Montan, de Cahors, âgé de cinquante
 ans, et de Jeanne Seula, âgée de trente
 ans, ombres et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle.
 Le premier témoin François Alexandre
 Saurercher, militaire âgé de cinquante
 ans, second témoin Gabriel Gontier, âgé
 de cinquante ans, habitant de cette
 commune.
 Sur la réquisition à moi faite par le
 père de l'enfant, et ont été signés après lecture
 de l'acte suivant la loi par moi Antoine
 Salpêtre, maire de Cahors, et Claude Salpêtre, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 J. Salpêtre
 Gontier

Du 17 de 1855
 N° 96
 Cahors
 Marie-Louise
 Du dix sept novembre mil huit
 cent cinquante cinq, à quatre heures
 de nuit.
 Acte de naissance de Marie-Louise
 née hier à deux heures de nuit
 à l'hôtel de la ville de Cahors, fille légitime de Joseph
 Cabusseau, âgé de trente un ans et de Jeanne
 Cabusseau, âgée de vingt cinq ans, mariés
 et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.
 Le premier témoin Jean Séverin, marié
 âgé de trente quatre ans, second témoin
 Jean Cabusseau, cultivateur âgé de trente
 deux ans, habitant de cette commune.
 Sur la réquisition à moi faite par le
 père de l'enfant, lequel père a été
 après lecture par les témoins qui ont
 déclaré en savoir le faire.
 Compilés suivant la loi par moi Antoine
 Salpêtre, maire de Cahors, et Claude Salpêtre, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Cabusseau Joseph, Pêre

16
 Du vingt six novembre mil huit cent
 cinquante cinq, à midi.
 Acte de naissance de Pierre Roberteau
 né hier à quatre heures du matin à Cahors
 fils de la ville de Cahors, fils légitime de Pierre
 Roberteau, habitant âgé de vingt huit
 ans, et de Marie Seula, âgée de vingt
 huit ans, mariés et habitant de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle.
 Le premier témoin François Alexandre
 Saurercher, militaire âgé de cinquante
 ans, second témoin Gabriel Gontier, âgé
 de cinquante ans, habitant de cette commune.
 Sur la réquisition à moi faite par le père
 de l'enfant, et ont été signés après lecture
 de l'acte suivant la loi par moi Antoine
 Salpêtre, maire de Cahors, et Claude Salpêtre, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 J. Salpêtre
 Roberteau père Gontier

Du deux décembre mil huit cent
 cinquante cinq, à deux heures
 de nuit.
 Acte de naissance de Jeanne Cabusseau
 née hier à quatre heures du matin à Cahors
 fille de la ville de Cahors, fille légitime de
 Etienne Cabusseau, teneur de registre
 de vingt neuf ans et de Jeanne Cabusseau
 âgée de vingt cinq ans, mariés et habitant
 de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.
 Le premier témoin Antoine Chumier, cultivateur
 âgé de vingt neuf ans, second témoin Pierre
 Cabusseau, cultivateur âgé de trente six ans,
 habitant de cette commune. Sur la réquisition
 à moi faite par le père de l'enfant, lequel père
 après lecture par les témoins qui ont déclaré
 en savoir le faire.
 Compilés suivant la loi par moi Antoine
 Salpêtre, maire de Cahors, et Claude Salpêtre, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Cabusseau père

20 28-X-1858

Du vingt-cinq Décembre mil huit cent cinquante cinq à midi.
 J'ai été de naissance de Jean Michaud
 sur à huit heures du matin à Paris
 cette commune, fils légitime de
 propriétaire âgé de trente deux ans
 et habitant de cette commune
 et de sa femme âgée de vingt sept ans
 et de leur enfant a été reconnu
 premier témoin Jean Michaud
 âgé de cinquante ans; second
 témoin Alexandre Saurouch
 âgé de cinquante ans, habitant de cette
 commune.

Sur la réquisition à moi faite par
 l'enfant. Et ont signé après lecture
 faite par moi et la lecture faite par
 moi, moi, de St André de l'Église
 faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.

Michaud Saurouch

Département Clos et arrêté, le présent registre
 de la Grande naissance, comprenant cinquante
 neuf actes, pour nous, Maire de
 l'arrondissement d'André de Culoz, le reste un décompte
 de Bordeaux, mil huit cent cinquante cinq ans.

Commune de Bordeaux
 l'an 1858

Cable des actes de naissance

Noms et prénoms des nouveaux nés.	Dates des naissances
St Ella Elisabeth	11 janvier
Argenet Marguerite	26 juillet
Argenet Christophe	27 juillet

Bardou Pierre	24 - 7 - bre
Bardou Marguelome	25 - 8 - bre
Bernard Pierre	26 janvier
Bertin Jean	7 - 8 - bre
Bisjat Elme Marie	21 mai
Bermin Pierre	18 février
Cartier Marie	29 janvier
Cesson Catherine	7 - 8 - bre
Charron Jeanne Marie	23 mai
Cramon Pierre	6 mai
Douha Marie	1 - 8 - bre
Douha Pierre	9 - 8 - bre
Delage Jean	25 Avril
Desjard Jean Eugène	24 - 8 - bre
Doux Marie	25 mars
Dureau Marguerite	16 Août.
Ella Marie	25 juillet.
Ferchaud Pierre Armand	13 mai.
Fabre Germain	22 juin
Fabre Jean	23 - 7 - bre
Fabre Marie	16 - 8 - bre
Fabre Jean	3 - Avril.
Fabre Pierre	13 mars
Fabre Marie	16 mai
Fabre Gaston Laurent	11 - 8 - bre
Fabre Pierre	13 juillet.
Fabre Marguelome	16 mars

Laporte Marie	7 février
Laruche Nicolas	30 mai
Lassire Pierre	14 juillet
Lefroy Catherine	9 mai
Leiron	
Malbec Jean	25 février
Marcadé Elisabeth	18 avril
Martin François	11 février
Mayaudec Pierre Louis Auguste	2 juin
Melle Pierre	9 - 9 ^{bre}
Métric Jean	25 - 7 ^{bre}
Meynard Jean	3 mai
Mentanger Jacques	16 - 9 ^{bre}
Morin Pierre	1 ^{er} juin
Pigolle Jeanne	5 - 8 ^{bre}
Pigolle Jeanne	19 - 8 ^{bre}
Roberteau Pierre	26 - 9 ^{bre}
Rodé Jean	28 avril
Roy Jacques	10 Août
Sabourin Marguerite	13 - 7 ^{bre}
Ségeral Jean Frédéric François	19 février
Sequin Pierre	13 - 8 ^{bre}
Séurin Pierre	6 - 8 ^{bre}
Sicot Marie	24 - 8 ^{bre}
Sicot	
Calustan Magdeleine	17 - 9 ^{bre}
Calustan Jeanne	2 - 7 ^{bre}
Chiere Jean Marie	28 juin
Chiere	
Vicard Jean	23 - 7 ^{bre}
Vigi Marguerite	9 mars
<p>Clous et arrêtés conforme aux actes de naissance, la présente table, par</p>	